

Modification du secret bancaire suisse et compétitivité du secteur financier



Travail de Bachelor réalisé en vue de l'obtention du Bachelor HES

par :

Sylvain ZURCHER

Conseiller au travail de Bachelor :

Dr. Nils TUCHSCHMID, Professeur HES

Genève, le 4 juin 2010

Haute École de Gestion de Genève (HEG-GE)

Filière Economie d'entreprise

Déclaration

Ce travail de Bachelor est réalisé dans le cadre de l'examen final de la Haute école de gestion de Genève, en vue de l'obtention du titre Bachelor en économie d'entreprise. L'étudiant accepte, le cas échéant, la clause de confidentialité. L'utilisation des conclusions et recommandations formulées dans le travail de Bachelor, sans préjuger de leur valeur, n'engage ni la responsabilité de l'auteur, ni celle du conseiller au travail de Bachelor, du juré et de la HEG.

« J'atteste avoir réalisé seul le présent travail, sans avoir utilisé des sources autres que celles citées dans la bibliographie. »

Fait à Genève, le 4 juin 2010

Sylvain Zürcher

Remerciements

Je tiens à remercier mon employeur, le CREDIT SUISSE, pour la flexibilité dont il a su faire preuve pendant cette longue période d'étude en emploi ainsi que mes collègues, qui ont toujours su tenir la barre du navire lorsque j'étais absent.

Par ailleurs, je remercie également mon conseiller, Nils Tuchschnid, pour sa disponibilité et ses conseils toujours très avisés.

Je remercie mes ami(e)s, mes proches, qui ne m'ont jamais oublié lorsque parfois je devais me rendre « quasi invisible », occupé le temps nécessaire derrière mon ordinateur.

Ma famille aussi, a su m'encourager lorsque je n'ai pas pu les rejoindre lors d'un anniversaire ou d'une fête.

Enfin, je remercie également mon amie Gwen, pour la patience et le soutien inconditionnel qu'elle m'a témoignés tout au long de la rédaction de ce mémoire de Bachelor.

Sommaire

Le secret bancaire suisse, malgré son inscription dans l'article 47 de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, n'est pas une donnée immuable, mais un processus changeant, comme le démontre l'histoire.

Tributaire des fluctuations, s'adaptant en fonction des crises et des conjonctures économiques, de la réalité du marché et des rumeurs qui gravitent autour de celui-ci, il a connu plusieurs formes au cours de son existence. La littérature concernant le secret bancaire témoigne d'attaques, d'exigences et de menaces constantes remettant chaque fois en cause ses fondements.

Pendant de longues décennies, le travail conjugué des secteurs politiques et économiques a permis à chaque fois de lui aménager les plages nécessaires à son existence. Cependant, la récente crise économique et financière, de même qu'un Conseil fédéral divisé, ont affecté la politique étrangère suisse de manière contraire à ses intérêts. Les attaques exercées contre le secret bancaire en témoignent.

Ainsi, comprendre l'histoire du secret bancaire peut également servir à rechercher des éléments de comparaison et de différenciation entre la gestion des nombreuses pressions exercées à son encontre et les décisions récentes qui ont mené à son assouplissement. Cette mise en perspective indique la gestion des faits en matière de négociation, de réponses et de demandes, structurées ou pas et générées par l'administration politique du moment.

Ceci est important, car le maintien du secret bancaire dépend largement de la gestion politique qui en sera faite et moins des réponses venant de la place financière. C'est à travers les instances politiques qu'il faut chercher les voies possibles ouvertes à sa survie.

Ce mémoire abordera aussi les principaux enjeux de la place financière helvétique ainsi que les solutions proposées par les experts dans le but de préserver la compétitivité du secteur financier.

Table des matières

Déclaration.....	i
Remerciements.....	ii
Sommaire.....	iii
Table des matières.....	iv
Liste des Tableaux.....	v
Liste des Figures.....	v
Introduction.....	1
1. Le secret bancaire: mythes et réalités.....	2
1.1 Les origines.....	2
1.2 Définition.....	3
1.3 Cadre règlementaire.....	4
1.3.1 Base légale et fiscale.....	4
1.3.2 Autres sources.....	5
2. Pressions sur le secret bancaire.....	6
2.1 Gestion des crises précédentes.....	6
2.2 La crise actuelle.....	8
3. Les récents enjeux obligent la Suisse à se repositionner.....	8
3.1 Le différent entre l'UBS et les Etats-Unis.....	9
3.2 Crise financière et endettement des Etats.....	11
3.2.1 Les pays riches dans le besoin.....	12
3.2.2 La lutte contre l'évasion fiscale.....	14
3.2.2.1 Le G20 contre la Suisse.....	15
3.2.2.2 Evasion fiscale dans le monde.....	16
3.3 Guerre économique et psychologique.....	18
4. Compétitivité de la Suisse - Importance de la place financière.....	20
4.1 Pour l'économie suisse.....	21
4.2 En comparaison internationale.....	22
4.3 Analyse SWOT.....	23
5. Quel avenir pour le secret bancaire ?.....	26
5.1 Solutions envisagées par les experts.....	28
5.2 Impact d'une disparition du secret bancaire.....	29
5.3 Sondage: les Suisses et le secret bancaire.....	31
Conclusion.....	33
Bibliographie.....	35

Liste des Tableaux

Tableau 1	Valeur ajoutée brute (VAB) de la place financière (2008)	21
Tableau 2	Effectifs (2008) de la place financière	22

Liste des Figures

Figure 1	Aides massives de l'Etat, en particulier en dehors de la Suisse.....	13
Figure 2	Dettes publiques en hausse dans le monde entier, niveau plus bas en Suisse.....	14
Figure 3	Comparaison internationale de la gestion de fortune et du secteur financier à la fin de 2007	23
Figure 4	Sondage : le secret bancaire doit-il être aboli ?	31
Figure 5	Sondage : pour les clients étrangers des banques suisses, faut-il introduire l'échange automatique des informations avec leurs autorités fiscales ?	32
Figure 6	Sondage : faut-il supprimer la distinction entre fraude et soustraction fiscale ? a) pour les clients étrangers, comme le prévoient les nouvelles conventions de double imposition signées par le Conseil fédéral ?	32
Figure 7	Sondage : faut-il supprimer la distinction entre fraude et soustraction fiscale ? b) pour les Suisses, comme le demandent de plus en plus de cantons ?	32

Introduction

La Suisse est un petit pays, en apparence calme et feutr , pourtant l'importance de sa place financi re et de ses banques a toujours suscit  la convoitise de nombreux pays.

Le secret bancaire helv tique, dont les banquiers suisses ont toujours su vanter les avantages aupr s de la client le  trang re,  tait d j  appliqu  bien avant son inscription dans une Loi f d rale. Si jusqu'  l'ann e derni re il avait toujours su r sister aux assauts les plus f roces, les pressions exerc es par le G20 et l'OCDE ont n anmoins contraint les politiques suisses   lâcher du lest dans son application. Ainsi, la Suisse pratique dor navant l' change d'informations fiscales dans le cadre des conventions de double imposition (CDI). Ce faisant, elle abandonne de facto la diff rence entre fraude et soustraction fiscale, une caract ristique toute particuli re du syst me suisse qui ne manquera pas d' tre expliqu e.

Afin de bien saisir les modifications apport es au secret bancaire r cemment, la premi re partie de ce travail rappellera tout d'abord ses origines et s'int ressera au cadre r glementaire qui est le sien. Par la suite, une  tude comparative entre la gestion des attaques pr c dentes et actuelles permettra de comprendre comment les r cents enjeux ont oblig  la Suisse   se repositionner.

En outre, l'aspect comp titif de la place financi re helv tique qui, comme nous le verrons, d pend beaucoup de la contribution faite par le secteur bancaire, sera analys  dans le but de savoir quels seront les axes strat giques qui vont permettre de maintenir cette place importante sur la sc ne internationale.

Enfin, ce m moire tentera de rassembler les solutions possibles pour l'avenir du secret bancaire. Nous mettrons en lumi re les avis d'experts financiers reconnus, sans  carter les cons quences possibles de son abandon.

1. Le secret bancaire : mythes et réalités

1.1 Les origines

Dans les faits, il est utile de rappeler que le secret bancaire Suisse existe formellement déjà depuis 1713 avec l'adoption par le grand Conseil Genevois d'un texte réglementant les banquiers à tenir une comptabilité de leurs clients et de leurs opérations qui interdisent de divulguer le nom de ces derniers. Ces mêmes banquiers n'étaient autres que des Huguenots chassés hors de France suite à la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV en 1685. Malgré cela, et tout en y trouvant leur compte, ils continuèrent de financer les rois de France. Le maintien d'une discrétion absolue revêtait alors toute son importance, car il fallait à tout prix éviter qu'il se dise que le roi empruntait à des hérétiques protestants. ¹

Par ailleurs, une des explications précédant l'inscription du secret bancaire dans la Loi fédérale sur les banques (LFB) de 1934 est fournie par l'Association Suisse des Banquiers (ASB): la crise financière de 1929 ayant conduit à une crise économique sans précédent, l'Allemagne nazie décida d'adopter des lois extrêmement dures. Non seulement au niveau du contrôle des changes mais aussi en interdisant tout compte non déclaré par un contribuable allemand et détenu à l'étranger. Le non-respect de cette loi pouvant aller jusqu'à entraîner la mort. Il y eut notamment plusieurs affaires célèbres où des espions nazis vinrent jusqu'en Suisse pour enlever certaines personnes en situation d'indélicatesse avec le fisc et les lois allemandes. Une des techniques utilisées à plusieurs reprises par la Gestapo fut de se présenter au guichet d'une banque suisse afin de verser une somme d'argent sur le compte d'un citoyen allemand. Si le versement était accepté cela signifiait que les soupçons étaient fondés.

En 1933 et avec l'arrivée d'Hitler au pouvoir, ces techniques furent particulièrement utilisées afin de dépouiller les Juifs et les opposants politiques de leurs biens. C'est ainsi que la Suisse aurait décidé d'une loi qui allait permettre aux clients des banques suisses de jouir de la protection du code pénal. ²

Aujourd'hui, les historiens s'accordent plutôt à dire que la loi de 1934 qui aurait servi à empêcher les nazis de mettre la main sur le patrimoine des Juifs de l'époque est un mythe. Plus probable est le consensus qui montre que son origine trouverait un

¹ <http://switzerlandisyours.com/f/banque/secret/origines.html> (consulté le 9.05.2010)

² <http://switzerlandisyours.com/f/banque/secret/espions.nazis.html> (consulté le 9.05.2010)

fondement au sein d'arguments commerciaux avant tout. Ainsi, la situation des Etats allemands et français fortement endettés au début des années 30, les aurait poussés à chercher de l'argent afin de combler les déficits publics. Une affaire importante pour l'époque fut l'arrestation de deux banquiers suisses haut placés dans un appartement de Paris en compagnie d'un de leurs clients, ressortissant français très fortuné. Lors de cette arrestation, une liste de 2'000 noms de personnalités influentes ayant des avoirs non déclarés fut confisquée. Ceci ne manqua pas de créer la tension que l'on imagine et provoqua la chute de plusieurs établissements bancaires en Suisse.

Ce serait donc pour empêcher les chutes brutales d'institutions financières majeures, et ainsi protéger une partie de son économie, que le secret bancaire aurait été inscrit dans la Loi fédérale.³

1.2 Définition

En Suisse, le secret bancaire est l'interdiction faite aux banques de divulguer à un tiers non autorisé des informations concernant ses clients. Il est important de préciser que le détenteur du secret n'est pas la banque elle-même, mais le client. Sous certains aspects, notamment en ce qui concerne la discrétion entre co-contractants ou la protection de la sphère privée, il est semblable au secret professionnel auquel sont soumis médecins et avocats.

Pendant presque septante-cinq ans, le secret bancaire a permis aux fonds déposés par les clients étrangers d'être à l'abri de toute tentative d'ingérence de la part de leurs autorités, aussi longtemps qu'aucun délit fiscal n'était constaté. Ce changement récent sera largement explicité dans les pages suivantes.

A peu près partout dans le monde se trouvent des places financières qui offrent encore à leurs clients une discrétion absolue. Nous pouvons citer en exemple les Iles Vierges Britanniques, les Bermudes, les Iles Caïmans, toutes sous contrôle de la couronne britannique, mais également le Delaware aux Etats-Unis, etc.

³ GREMAUD, Rinny. Le secret bancaire suisse. In : LE TEMPS [en ligne]. 5 mars 2010. http://www.letemps.ch/Page/Uuid/31c02508-1653-11df-a430-6a61ad960d6c/Le_secret_bancaire_suisse (consulté le 9.05.2010).

1.3 Cadre réglementaire

1.3.1 Base légale et fiscale

Le secret bancaire est inscrit dans l'article 47 de la LFB datant du 8 novembre 1934⁴. Son inscription dans une loi fédérale lui confère un caractère pénal, c'est-à-dire que toute infraction est poursuivie d'office.

Ainsi, sa violation peut entraîner une peine privative de liberté de trois ans au maximum ou une peine pécuniaire. Par ailleurs, si l'auteur des faits reproché a agi par négligence, il peut être condamné à payer une amende d'un montant de CHF 250'000 au plus.

La levée du secret bancaire peut être ordonnée, la plupart du temps, sur décision d'un juge ou de l'autorité de surveillance dans certains cas particuliers. Par exemple lorsque la provenance des fonds est d'origine criminelle, ou liée à des activités terroristes, mais aussi dans des cas avérés de blanchiment d'argent ou de fraude.

Lorsqu'il y a escroquerie fiscale, la Suisse échange des informations avec les Etats qui le demandent de deux manière différentes : 1) par la voie d'une entraide administrative avec le fisc étranger si une convention de double imposition (CDI) existe entre les deux pays ou 2) par le biais d'une entraide judiciaire avec l'autorité compétente du pays étranger selon la Loi fédérale sur l'entraide internationale en matière pénale.⁵

En date du 13 mars 2009, le Conseil Fédéral a annoncé l'intégration dans ses CDI de l'article 26 du modèle de convention de l'OCDE touchant à l'assistance administrative internationale en matière fiscale. Ce faisant, la Suisse répondra au cas par cas à des demandes précises et légitimes aux Etats signataires d'une CDI sur des questions fiscales, sans égard à l'existence d'un délit fiscal.⁶

Auparavant, la Suisse faisait une distinction entre fraude et soustraction fiscale. Ainsi, l'entraide administrative ne pouvait être accordée que dans le premier cas, lorsque par exemple la dissimulation d'avoirs se faisait par l'établissement de faux documents. La soustraction fiscale, ou le simple fait « d'oublier de déclarer une partie de ses avoirs au

⁴ Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne du 8 novembre 1934 (Etat le 1^{er} janvier 2010) RS 952.0. Art 47 al. 1 et al. 2

⁵ Loi fédérale sur l'entraide internationale en matière pénale du 20 mars 1981 (Etat le 1^{er} janvier 2010). RS 351.1

⁶ <http://www.efd.admin.ch/dokumentation/zahlen/00579/00607/00621/index.html?lang=fr> (consulté le 10.05.2010)

fisc » n'était pas assez important pour lever le secret bancaire. Aujourd'hui, ce distinguo n'existe plus que pour les citoyens suisses. Du moins pour le moment.

1.3.2 Autres sources

Les éléments de réglementation ou d'autoréglementation suivants, sans pouvoir être tous cités explicitement, forment le cadre réglementaire autour du secret bancaire.

La Suisse a adopté depuis de nombreuses années des textes de lois très précis en ce qui concerne la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Même si les tâches prévues afin de respecter le cadre de ces lois sont extrêmement contraignantes pour tous les intermédiaires financiers qui y sont soumis, cela contribue à préserver la bonne réputation de la place financière en général. Parmi ces tâches, nous pouvons citer l'obligation d'identification du cocontractant ainsi que de l'ayant droit économique du compte ; l'obligation de communiquer en cas de soupçon de blanchiment d'argent et de bloquer les avoirs, etc. ⁷

L'Ordonnance de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, la FINMA, sur le blanchiment d'argent, précise également comment les rapports bancaires avec les personnes politiquement exposées doivent être régis. Les transactions présentant des risques accrus ainsi que les comportements à adopter sont précisés. L'annexe fait aussi état des indices de blanchiment d'argent.⁸

La lutte contre le blanchiment d'argent est le fer de lance de la bonne réputation de la Suisse. Son application est régie par l'article 305bis du Code pénal. Dans les cas graves de blanchiment, une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou une peine pécuniaire de 500 jours-amendes incombe à celui qui aura commis un tel acte.⁹

Nous avons parlé du code pénal, de la loi sur le blanchiment d'argent et des ordonnances. La convention de diligence des banques, qui existe depuis plus de 20 ans, avait elle aussi ouvert la voie¹⁰.

Sur la scène internationale, plusieurs organisations publient des normes et des classements régulièrement mis à jours. Nous pouvons citer le « Groupe d'Action

⁷ Loi fédérale du 10 octobre 197 (Etat le 1^{er} janvier 2010) concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le secteur financier

⁸ Ordonnance 1 de la FINMA sur le blanchiment d'argent, OBA-Finma 1 du 18 décembre 2002 (Etat le 1^{er} janvier 2009)

⁹ Code pénal suisse du 21 décembre 1937 (Etat le 1^{er} janvier 2010) RS 311.0. Art. 305 bis et 305 ter.

¹⁰ Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB 08)

Financière (GAFI) » qui a publié 40 normes sous forme de lignes de conduite, non impératives, qui visent à lutter contre le blanchiment de capitaux. Dans ce domaine, la Suisse fait office de bon élève quant aux mesures adoptées qui sont jugées plus que satisfaisantes par ce même organisme.¹¹

Transparency International et son indice de perception de la corruption par pays classe la Suisse en 5^{ème} position sur 180 pays, avec un score de 9.0 dans une fourchette de confiance allant de 8.9 à 9.1¹². Les banques Suisses utilisent aussi ce classement comme indication lors de l'établissement de nouvelles relations d'affaires par des ressortissants étrangers.

2. Pressions sur le secret bancaire

Nous avons montré que l'inscription au niveau légal du secret bancaire en 1934 s'est faite dès sa naissance dans un contexte d'attaques répétées contre les intérêts de la place financière suisse.

Même si depuis cette date les moments de calme n'ont jamais duré vraiment très longtemps, la défense de ses intérêts a toujours été à la hauteur de la force des attaques que celui-ci subissait. Dès lors, il paraît légitime de se demander pourquoi, cette fois-ci, la Suisse n'a pas su résister ?

2.1 Gestion des crises précédentes

Dans un éclairage de Sylvain Besson intitulé « Secret bancaire, bataille perdue » paru dans le journal LE TEMPS¹³, on y voit la Suisse, représentée à l'époque par un délégué au conseil fédéral, Walter Stucki, assis autour d'une table à Washington en 1946 en train de signer un accord historique portant sur la reddition des avoirs allemands. En contrepartie dudit accord, la Suisse avait négocié de pouvoir constater elle-même le nom des clients allemands concernés et de procéder à leur dédommagement.

¹¹ http://www.fatf-gafi.org/infobycountry/0,3380,fr_32250379_32235720_1_70327_43383847_1_1,00.html (consulté le 9.05.2010)

¹² http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi/2009/cpi_2009_table (consulté le 9.05.2010)

¹³ http://www.letemps.ch/Page/Uuid/b7234652-044e-11de-908f-592a0c322e2e/Secret_bancaire_bataille_perdue (consulté le 10.05.2010)

Beaucoup plus tard, dans les années 90, éclate l'affaire des fonds juifs en déshérence. Face à des pressions grandissantes de la part du peuple juif, du sénat américain et de l'opinion publique défavorable à nos banques, la Suisse se défend et instaure une task force aux Etats-Unis. En Suisse aussi, les instances politiques cherchent à faire toute la lumière sur le partage des responsabilités pendant la deuxième guerre mondiale et la commission Bergier est créée.¹⁴ En date du 13.08.1998, un accord est finalement trouvé et la Suisse paie 1,25 milliards de francs afin de dédommager les victimes de l'holocauste.

La littérature est très riche en ce qui concerne les nombreuses pressions historiques exercées sur le secret bancaire Suisse. Le but ici n'étant pas d'en faire un aperçu exhaustif, nous nous contenterons d'en expliquer les ingrédients qui ont fait que la Suisse a toujours tenu bon. Comme le dit Sébastien Guex, spécialiste de la place financière suisse et professeur à l'Université de Lausanne : « Le secret bancaire, c'est du provisoire qui dure ».¹⁵

Dans un article de l'Hebdo datant du 05.03.2009, Sébastien Guex répond à la question « *Par le passé, comment le Conseil fédéral a-t-il agi pour défendre le secret bancaire ?* »

«Les banquiers et les autorités savent que, s'il y avait unité des dirigeants des autres pays pour abolir le secret bancaire, celui-ci ne tiendrait pas dix minutes. Pourquoi ce manque d'unité? Car ces milieux dirigeants – à l'étranger ou ici – ont un rapport contradictoire à la fraude fiscale et à son illégalité. Son bras droit veut punir, mais, en même temps, son bras gauche sait qu'il en est le principal bénéficiaire... Pour les capitalistes étrangers, la Suisse joue le rôle de la mouche du coche. Cela permet de dire, par exemple, qu'on ne peut pas élever tel impôt de crainte de voir filer des fortunes en Suisse.

*Grâce à ces divisions, notamment au sein de l'Union européenne, mais aussi en usant d'une stratégie dilatoire, les autorités fédérales ont toujours su gagner du temps. Faire le gros dos, donner quelques concessions qu'on essayera de regrignoter par la suite, et puis attendre cinq ans, jusqu'à la prochaine crise. Le secret bancaire, c'est du provisoire qui dure ».*¹⁶

¹⁴ http://www.aidh.org/Racisme/2e_guerre/doss_tqe06.htm (consulté le 10.05.2010)

¹⁵ <http://lombard-street.ch/tag/pss/> (consulté le 10.05.2010)

¹⁶ http://www.hebdo.ch/sebastien_guex_le_secret_bancaire_cest_du_provisoire_39338_.html (consulté le 10.05.2010)

Nous comprenons donc que la défense du secret bancaire, étant donné son point de vue illégitime depuis l'étranger et les envies qu'il suscite, est toujours une affaire extrêmement délicate qui nécessite des compétences pointues ainsi que des actions coordonnées dans le temps.

2.2 La crise actuelle

Nous insistons sur la notion d'actions coordonnées dans le temps car, si des doutes subsistaient, il est maintenant très clair qu'attendre l'arrivée des mauvaises nouvelles sans rien faire a coûté cher à la Suisse. Lors des précédentes attaques, il avait toujours été possible de négocier quelque chose en échange d'un assouplissement.

Ainsi, les expériences du passé n'ont pas servi. Alors que la Suisse savait se rassembler pour ne faire qu'un seul front face au danger, cette fois-ci elle a oublié de réunir ses forces. En effet, lors de chaque attaque subie dans le passé, le leadership de l'élite politique suisse a toujours su servir la cause du secret bancaire. Cette fois-ci, en plus d'un Conseil fédéral divisé, les banquiers privés se sont mis à faire la guerre aux deux grandes banques suisses leur reprochant leur gestion indélicate de la crise liée aux subprimes. De plus, d'autres facteurs comme l'arrogance de l'UBS aux Etats-Unis sous l'ère Ospel et l'invisibilité de la Suisse lors de certaines réunions internationales importantes ont suffi à anéantir toute forme de cohésion et à tuer le secret bancaire dans sa substance première.

Quant à la toute jeune Union Européenne, ayant créé une monnaie unique avant même d'avoir solidifié ses accords politiques, elle a su évoluer rapidement et se faire des amis.

Une cohésion suisse aurait peut-être permis d'anticiper les attaques et de faire évoluer le secret bancaire pour éviter sa chute.

3. Les récents enjeux obligent la Suisse à se repositionner

Si la première partie du chapitre précédent a permis d'aborder le secret bancaire sous un angle historique, puis d'en définir le cadre actuel, la deuxième partie a quant à elle abordé la comparaison entre la gestion des différentes pressions exercées sur le secret bancaire.

L'objectif de ce troisième chapitre consiste à évaluer l'impact des principaux enjeux récents susceptibles de changer à jamais le visage de la Suisse financière. Nous

tenterons aussi d'expliquer les raisons qui ont poussé certains Etats à se liguer contre la Suisse.

Alors que la hache de guerre entre les Etats-Unis et l'UBS semble pour l'instant enterrée, la demande d'entraide judiciaire portant sur les données de 4'450 titulaires de comptes à livrer avant août 2010 n'a pas encore été approuvée par le Parlement.¹⁷

Par ailleurs, la plupart des Etats, fortement endettés et en manque de revenus, mettent sous pression la Suisse qui, comme nous le savons, continue d'occuper les esprits de certains des grands politiciens de ce monde.

Finalement, les méthodes contestables utilisées par certains Etats offrant des primes à la délation à quiconque fournirait des données volées auprès de banques Suisses semblent ne plus être des cas isolés.

3.1 Le différent entre l'UBS et les Etats-Unis

Pour beaucoup, la décision de la FINMA de livrer le 18 février 2009 300 noms de clients fraudeurs du fisc aux autorités américaines, ouvrit une première brèche qui allait porter un coup fatal au secret bancaire suisse.

Cette décision permit néanmoins d'éviter une poursuite pénale du Département américain de la justice contre l'UBS aux Etats-Unis et solda également la procédure initiée par la Securities and Exchange Commission américaine (SEC) qui visait à déterminer si les règles imposées dans le cadre des services financiers transfrontaliers envers les Etats-Unis avaient été respectées (Statut de Qualified Intermediary ou QI)¹⁸.

Malheureusement pour la Suisse, ce geste consenti au mépris de ses propres lois ne permit pas de régler une autre procédure lancée par l'Internal Revenue Service (IRS) américain visant à déterminer si les clients américains d'UBS avaient tentés d'échapper à leur obligation de payer des impôts.

Ainsi, le 19 février 2009, soit le lendemain même de la livraison des 300 noms, l'IRS déposa une plainte civile auprès d'un juge américain pour qu'il contraigne l'UBS à révéler l'identité de 52'000 noms de clients américains. Cette procédure est pour le

¹⁷ <http://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/dokumentation/mi/2010/2010-04-140.html>
(consulté le 11.05.2010)

¹⁸ <http://www.parlament.ch/f/dokumentation/dossiers/bankgeheimnis-ubs/Pages/default.aspx> (consulté le 16.05.2010)

moment suspendue en faveur d'un accord extrajudiciaire dans lequel la Suisse s'engage à livrer, en l'espace d'une année, soit en août 2010, 4'450 comptes par l'intermédiaire d'une demande d'entraide administrative.

Par la suite, la décision de la FINMA du 18 février 2009 fut invalidée le 5 janvier 2010 par le Tribunal administratif fédéral donnant raison à plusieurs contribuables américains ayant fait recours contre la décision de la FINMA. La FINMA, à son tour, fit recours auprès du Tribunal fédéral contre le jugement rendu par le Tribunal administratif.

Autre fait extraordinaire, le Tribunal administratif fédéral, dans un arrêt du 21 janvier 2010, invalida aussi la décision de l'Administration fédérale des contributions (AFC) qui avait transmis les données bancaires de contribuables américains à l'IRS au motif que la base juridique était insuffisante. Cependant, dans ce cas, un recours auprès du Tribunal fédéral n'est plus possible.

Aujourd'hui, l'issue de l'affaire UBS, primordiale pour la Banque, mais aussi probablement pour une bonne partie de l'économie suisse, est toujours incertaine.

Dans un récent entretien avec le SonntagsBlick, le Conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz a même expliqué que si le Parlement, lors de sa prochaine session en juin 2010, devait refuser l'accord d'entraide administrative avec les Etats-Unis, les procédures pénales et civiles seraient reprises contre l'UBS.¹⁹

Cette mise en garde intervient alors que les partis politiques du pays se retrouvent partagés quant au sort à donner à cette procédure. Certains partis comme le Parti Socialiste (PS) exigent que soit débattu, en juin également, la question des bonus ainsi que la problématique des banques d'importance systémique.

Même si le Conseil fédéral avait prévu de débattre plus tard de ces questions dont les solutions restent très complexes à mettre en place, il paraît évident pour beaucoup que la première bombe à pouvoir exploser serait celle engendrée par le refus de livrer ces noms.

Le temps est compté. Si la Suisse continue de se diviser, non seulement cela réduira à néant tous les efforts consentis jusqu'à présent, mais cela contribuera encore une fois à enlever le peu de crédibilité restant à la Suisse dans le cadre de ce dossier.

¹⁹ <http://www.tsr.ch/info/toute-info/1965101-accord-ubs-usa-hans-rudolf-merz-met-en-garde.html> (consulté le 17.05.2010)

3.2 Crise financière et endettement des Etats

Si, de l'avis de nombreux spécialistes, les plans de relance des économies n'avaient pas été mis en place à partir de 2008, le monde aurait sans doute connu une deuxième grande dépression, telle celle de 1929.

Lors de la réunion du G20 à Londres en avril 2009, il a été déclaré que l'ensemble des plans de relance aurait coûté aux Etats du monde entier quelques 5'000 milliards de dollars depuis 2008.²⁰

Quant aux différentes opérations de sauvetage des institutions financières américaines, un plan de 700 milliards de dollars, mis en place en 2008 par M. Paulson, ancien secrétaire au trésor américain, avait été nécessaire. En février 2009, ce montant a dû être augmenté à 1'500 milliards par son successeur Tim Geithner. Ceci n'a malheureusement pas été suffisant pour mettre un terme à la crise. De son côté, l'Union Européenne, lors du Conseil Européen réunissant les 27 pays membres en octobre 2008, mettait en œuvre un plan de sauvetage similaire qui allait coûter 1'500 milliards d'euros.²¹

Selon une récente étude faite par Carmen Reinhart et Kenneth Rogoff²², le sauvetage des banques est presque toujours suivi quelque temps plus tard par une crise des dettes publiques. Leurs recherches ont aussi permis de montrer que la dette d'un Etat augmentait en moyenne de 86% dans les trois ans suivant une crise financière. Ces observations se vérifient puisque les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Espagne, mais aussi l'Islande, ont tous vu leur dette s'élever de 75% dans les mois qui ont suivi la crise.

D'autres constatations permettent de dire que lorsque la dette publique²³ atteint le seuil de 90% du PIB d'un pays, sa croissance est réduite de 1%. Plus dangereux encore, lorsque la dette privée et publique d'un pays (même chose qu'avant mais avec le financement des investisseurs étrangers) atteint les 90%, la croissance s'en trouve freinée de moitié. En comparaison, la dette extérieure des pays industrialisés se situe à

²⁰ <http://www.ceuropeens.org/G20-de-Londres-un-sommet-pour-reformer-le-systeme-financier-international-et.html> (consulté le 15.05.2010)

²¹ <http://www.ceuropeens.org/G20-de-Londres-un-sommet-pour-reformer-le-systeme-financier-international-et.html> (consulté le 15.05.2010)

²² Carmen Reinhart et Kenneth Rogoff "This time is different, eight centuries of financial folly" (Ed. Princeton University Press, 2009)

²³ (Voir figure 2, Dettes publiques en hausse dans le monde entier, niveau plus bas en Suisse)

environ 200% en Europe. Aux Etats-Unis, celle-ci est deux fois moins élevée et en Amérique latine elle atteint 50%.²⁴

Quant au FMI, il a récemment déclaré que contrairement à la plupart des croyances populaires, l'endettement des Etats n'était pas directement lié aux gigantesques plans de relance mais bien plus à la diminution très forte des rentrées fiscales enregistrées²⁵. En outre, la dette publique des pays du G20 devrait atteindre un nouveau record de 82,2% du PIB en 2014, contre 76,6% attendu en 2010. Plus inquiétant encore, celle des pays les plus avancés du G20 devrait se situer à 115,5% en 2014, contre 104,4% attendu en 2010.²⁶

Dans ce contexte, il est aisé de comprendre pourquoi les Etats ont fait pression sur le secret bancaire Suisse afin de faire plier sa composante fiscale. Il paraît aussi difficile d'imaginer que les tensions sur la place financière suisse vont diminuer.

3.2.1 Les pays riches dans le besoin

Les caisses des Etats sont donc vides et il est devenu urgent pour les pays du G20 de les remplir.

Après l'annonce faite le dimanche 2 mai 2010 d'apporter une aide de 110 milliards d'Euros à la Grèce²⁷, le Fonds Monétaire international (FMI) ainsi que l'Union Européenne (UE) se sont mis d'accord sur la création d'un fonds d'urgence de 750 milliards d'Euros²⁸.

Selon une récente étude faite par le CREDIT SUISSE²⁹, les subsides de quelques grands Etats, comparés à la taille de leurs places financière s'élèveraient à :

²⁴ <http://lupus1.wordpress.com/2010/01/08/carmen-reinhart-et-kenneth-rogooff-l%E2%80%99explosion-de-la-dette-publique-freine-la-croissance-economique/> (consulté le 15.05.2010)

²⁵ http://www.lemonde.fr/economie/article/2010/05/14/la-dette-des-pays-riches-atteindrait-110-du-pib-en-2015_1351892_3234.html (consulté le 15.05.2010)

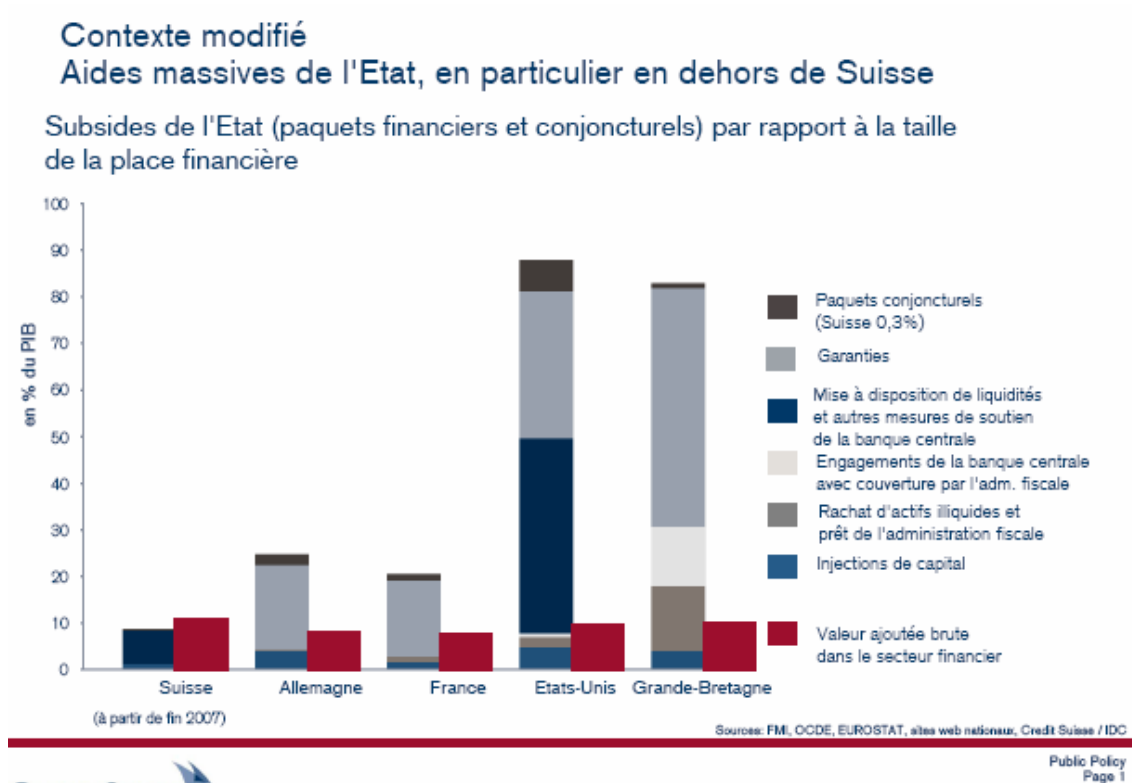
²⁶ <http://www.lepoint.fr/actualites-economie/2010-05-14/rapport-fmi-les-risques-budgetaires-se-sont-accrus-dans-les-pays-du-g20/916/0/454857> (consulté le 16.05.2010)

²⁷ <http://www.20minutes.fr/article/401684/Monde-Un-plan-de-110-milliards-d-euros-pour-sauver-la-Grece.php> (consulté le 10.05.2010)

²⁸ <http://www.20minutes.fr/article/403501/Economie-L-UE-brandit-un-plan-de-secours-a-750-milliards-d-euros.php> (consulté le 11.05.2010)

²⁹ Compétitivité et stabilité du système, Public Policy, avril 2010, Page 1, (source FMI, OCDE, EUROSTAT, sites web nationaux)

Figure 1



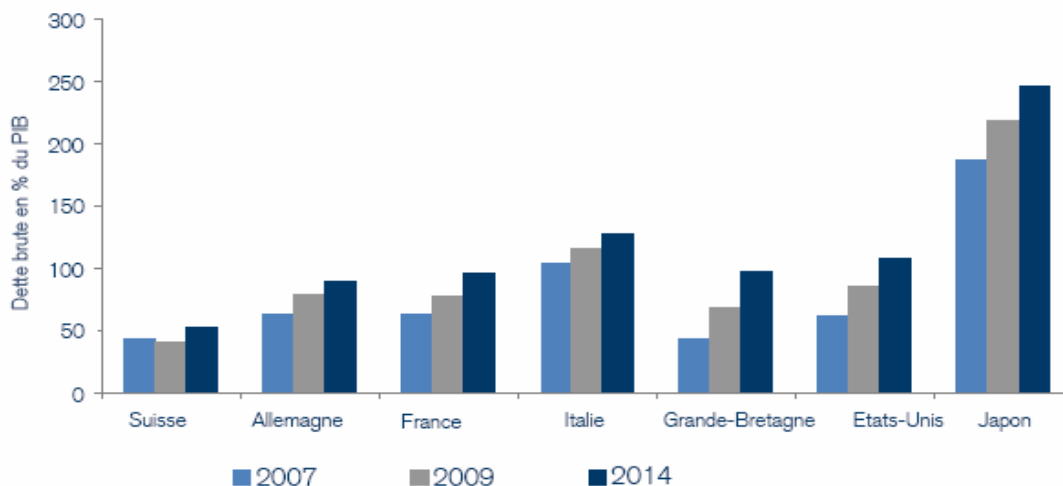
La Suisse n'ayant pas été dans l'obligation de recourir à des mesures de sauvetage et de relance aussi importantes que les autres pays, elle a vu l'augmentation de sa dette publique rester faible. Alors que, comme le montre la figure ci-dessous³⁰, la dette publique des principaux pays du G20 est à la hausse.

³⁰ Compétitivité et stabilité du système, Public Policy, avril 2010, Page 2, (source FMI, AFF)

Figure 2

Contexte modifié

Dettes publiques en hausse dans le monde entier, niveau plus bas en Suisse



Sources: FMI, AFF

CREDIT SUISSE

Public Policy
Page 2

L'endettement en dehors de nos frontières poursuit donc une ascension vertigineuse et les déficits se creusent.

Même si en situation d'urgence les Etats en sont encore à « creuser un trou pour en reboucher un autre », il paraît probable qu'après s'être mis d'accord sur les mesures à adopter pour réduire les déficits, certains continueront leur combat contre la Suisse, mais aussi contre d'autres pays comme la Belgique, l'Autriche, le Luxembourg ou le Liechtenstein, tous potentiellement « générateurs » d'une manne fiscale leur faisant cruellement défaut. La plupart de ces pays n'ont pas pesé lourd face au G20 en devant, notamment, assouplir leur secret bancaire.

3.2.2 La lutte contre l'évasion fiscale

Pour les observateurs les plus aguerris, il apparaît plus qu'évident qu'après les débordements du monde de la finance, sauvé à grands coups d'aides étatiques, la conscience morale imposait aux politiciens du monde entier de faire état d'intentions fortes afin de dénouer puis d'endiguer ces mêmes excès.

Si officiellement les paradis fiscaux, du fait de leur opacité, ont été accusés d'avoir créé les débordements financiers révélés lors de la crise, il n'en apparaît pas moins qu'aujourd'hui, la chasse à l'évadé fiscal se fait pour d'autres raisons. Taxer les riches

est un moyen qui doit permettre de renflouer les caisses. Cependant, afin d'empêcher le contribuable de venir cacher son argent auprès de places financières qui ne seraient pas sous le contrôle des pays du G20, il était nécessaire d'abattre le secret bancaire de certains pays et de lutter contre ces mêmes paradis fiscaux.

C'est dans ce contexte que la Suisse, pays riche mais isolé, fut une cible de choix parfaite pour la réunion du G20 dont le dénouement, expliqué ci-après, fut catastrophique pour la Suisse.

3.2.2.1 Le G20 contre la Suisse

Lors de la réunion du G20 à Londres en avril 2009 et compte tenu de certains idéaux politiques divergents et de nombreux intérêts contradictoires entre plusieurs pays, il n'allait pas être aisé de trouver un consensus. Les discussions portaient notamment sur les questions relatives au plan de relance, au montant à allouer au fonds du FMI et aux nouvelles structures à adopter pour les marchés financiers. Ceci étant, il fut un point sur lequel tout le monde allait pouvoir s'accorder et qui allait déboucher sur des actions concrètes : la lutte contre les pays pratiquant l'évasion fiscale.

C'est ainsi que le cruel manque d'argent dont souffrent la plupart des Etats, mais aussi la soif de justice demandée par le peuple, rappela aux politiciens qu'il fallait agir. Les dés étaient jetés, la lutte contre les paradis fiscaux ne faisait que commencer.

La suite est connue. La Suisse se retrouva placée sur la liste grise de l'OCDE, celle dont les places financières étaient trop peu transparentes dans les faits malgré les promesses formulées à cet égard. Afin d'en sortir, 12 nouvelles CDI furent signées. Elles intègrent toutes l'article 26, au sens du modèle de l'OCDE, qui régit les échanges d'informations en matière fiscale.

L'article 26 établit en effet une « obligation d'échanger des renseignements qui sont vraisemblablement pertinents pour l'application correcte d'une convention fiscale. » Cependant, « les pays ne sont pas libres d'entreprendre des « pêches aux renseignements » ou de demander des informations qui ne sont pas susceptibles d'être pertinentes en ce qui concerne la situation fiscale d'un contribuable donné. »³¹

En passant, notons l'absence de légitimité de ces listes blanches, grises ou noires. En effet, grâce aux décisions obtenues par l'intermédiaire d'arrangements entre certains poids lourds du G20, ni les îles anglo-normandes comme Jersey et Guernesey, ni

³¹ http://www.oecd.org/document/34/0,3343,fr_2649_33747_33614242_1_1_1_1,00.html
(consulté le 15.05.2010)

Macao et Hongkong et encore moins les Etats américains du Delaware, du Wyoming et du Nevada ne se retrouvent sur ces listes grises ou noires. Lorsqu'on insista sur le fait qu'il était également possible de procéder à de l'évasion fiscale dans ces Etats loin de toute inquiétude, le secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, répondit que ces listes ne concernaient que les juridictions souveraines et que donc, Macao et Hongkong par exemple, étaient considérés « comme des territoires administratifs spéciaux dépendant de la Chine ». ³²

Il appartient donc aux pays qui ont été dans l'obligation de sacrifier leur secret bancaire d'exiger l'application d'une même transparence de la part de toutes les autres juridictions afin qu'elles ne puissent prospérer à leur détriment.

3.2.2.2 Evasion fiscale dans le monde

Les fraudeurs du fisc étranger ne seront plus à l'abri derrière le secret bancaire, en Suisse en tout cas. Selon un communiqué de presse de l'ASB, « le secret professionnel du banquier suisse demeure donc garanti pour les clients étrangers qui n'ont rien à se reprocher » et « l'échange automatique d'informations est en revanche exclu ». ³³

Etant donné que les pays souverains, qui offraient un secret bancaire pour, entre autres, abriter certaines fortunes non déclarées, sont de moins en moins nombreux, il est primordial de trouver des réponses aux questions qui permettraient d'anticiper d'éventuels changements dans les mouvements de capitaux.

A supposer qu'une partie des fonds non déclarés quittent la Suisse pour d'autres places financières, par exemple « des territoires administratifs spéciaux » dépendant de certains pays souverains, quels en seraient les destinations et les montants ? Quel est aussi le montant des fonds non déclarés gérés par les banques suisses ?

Par ailleurs, sachant que la Suisse est probablement un des pays les mieux réglementés en matière financière, pourrait-on parler d'un retour en arrière dans le cas où la fuite de ces capitaux se ferait vers des territoires plus laxistes ? Nous pensons qu'en dehors de la Suisse, les réglementations sont généralement plus faibles.

³² <http://www.france-expatries.com/Html/detail.asp?NewsId=8918&nomCat=Actualit%E9s> (consulté le 15.05.2010)

³³ <http://www.swissbanking.org/fr/home/dossier-bankkundengeheimnis/dossier-bankkundengeheimnis-themen-geheimnis.htm> (consulté le 15.05.2010)

L'ouvrage de Myret Zaki, rédactrice auprès du magazine économique Bilan, intitulé « Le secret bancaire est mort, vive l'évasion fiscale » nous éclaire sur certaines de ces questions³⁴. Plusieurs sources utilisées sont reprises ci-dessous :

Selon une étude réalisée par Tax Justice Network³⁵, nous apprenons que le marché de l'évasion fiscale, certes difficile à évaluer, se chiffrait à 11'500 milliards de dollars (US\$ 11.5 trillion) détenus offshore en 2005. Sur la base d'un taux de rendement de 7,5%, le gain annuel non taxé (annual income) serait de 860 milliards de dollars. En supposant un taux d'imposition moyen de 30%, le montant des impôts non payés sur ces avoirs détenus offshore, et donc perdu pour les administrations fiscales, serait de 258 milliards de dollars (US\$ 258 billion each year).

Cependant et comme le rappelle Tax Justice Network, la plupart des estimations ne tiennent pas compte des actifs tangibles détenus très souvent par une société offshore, un trust ou une fondation comme l'or, l'immobilier, les tableaux, les yachts et les parts détenues dans des compagnies privées. A ce titre, l'estimation de 11'500 milliards de dollars est faite sur la base de 9'500 milliards estimés en tant que « financial assets » et de 2'000 milliards estimés d'une manière très conservatrice sur l'ensemble de tous les éléments décrits dans ce paragraphe (« real estate, other tangible assets, ownership of private businesses held offshore or other intangible assets, etc ».).

Selon une récente publication faite par le Boston Consulting Group³⁶, l'ensemble de la fortune détenue offshore (offshore wealth) est passée de 7'300 milliards de dollars (\$ 7.3 trillion) en 2007 à 6'700 milliards (\$ 6.7 trillion) en 2008. Toutefois, cette estimation faite par Boston Consulting Group n'inclue que la partie liquide de la fortune. La Suisse continue d'occuper le 1^{er} rang mondial avec 1800 milliards de dollars, soit 28% du marché. En comparaison, la fortune mondiale globale (global wealth) mesurée en fonds sous gestion (AuM) est passée de 104'700 milliards de dollars (\$ 104.7 trillion) en 2007 à 92'400 milliards (\$ 92.4 trillion) en 2008.

Même si ces chiffres ne représentent qu'une approximation et que dans les faits ils restent difficiles à vérifier, certaines constatations peuvent être faites.

³⁴ Publié aux Editions Favre SA en 2010, 208 pages.

³⁵ Briefing paper, The Price of Offshore, Tax Justice Network, mars 2005. http://www.taxjustice.net/cms/upload/pdf/Price_of_Offshore.pdf

³⁶ «Global Wealth 2009: Delivering on the Client Promise» Septembre 2009. <http://www.bcg.com/media/PressReleaseDetails.aspx?id=tcm:12-28981> (consulté le 17.05.2010)

Premièrement, le marché de l'évasion fiscale est beaucoup plus important que ce que l'on pourrait croire : USD 11'500 milliards de dollars en 2005 selon Tax Justice Network. Suivant la même logique, les pertes d'impôts, estimées à 258 milliards de dollars en 2005, sont encore plus importantes pour les Etats.

Deuxièmement, le secret bancaire suisse ne concerne qu'une partie (USD 1'800 milliards de dollars) de ce marché. Par ailleurs, il est impossible que le 100% des avoirs offshore en Suisse soient non déclarés. Une estimation prudente serait de considérer que 50% de ces avoirs sont dans la réalité non déclarés, soit environ 900 milliards de dollars. Ainsi, 7.8% de ce marché mondial se situerait en Suisse.

Troisièmement, comme nous le rappelle Tax Justice Network, les grandes fortunes de ce monde ne se trouvent pas seulement placées sur des comptes bancaires mais surtout dans des véhicules d'investissements détenus par des Trusts ou des Fondations, rendant leur accès extrêmement difficile.

Si détenir un trust ou une fondation permet encore de contourner l'impôt, cela coûte extrêmement cher. Myret Zaki nous fait remarquer que les concessions obtenues par les pays forts du G20 de la part des pays à secret bancaire ont bien servi à renforcer les trusts et les sociétés anglo-saxonnes qui, pour l'instant, se taillent la part du gâteau du marché de l'évasion fiscale³⁷. Selon ses estimations, les deux tiers de ce marché seraient maintenant déposés auprès de ces juridictions anglo-saxonnes. Elle conclut en nous rappelant « qu'à ce jour, ni le G20, ni l'OCDE, ni aucune grande puissance ne semblent prêts à attaquer sérieusement cet énorme marché ». (Myret Zaki, 2010)

3.3 Guerre économique et psychologique

Franck Biancheri, fondateur du Laboratoire Européen d'Anticipation Politique, le LEAP, interviewé le 8 mai 2010 par le journal « Le Matin »³⁸, explique que la place financière suisse a été l'une des premières victimes de la guerre économique menée par les Américains et les Anglais dans le but de renforcer leurs positions. Selon son analyse de la situation, les échéances prochaines d'emprunts étatiques colossaux à renouveler et le peu de liquidité à disposition pose un sérieux problème. Cette guerre économique profite aux plus forts et met à genoux les plus faibles. Afin d'illustrer ses propos, il cite

³⁷ Zaki, Myret, Le secret bancaire est mort, vive l'évasion fiscale. Page 58

³⁸ <http://www.lematin.ch/actu/monde/franck-biancheri-grece-victime-guerre-menee-anglo-saxons-272841> (consulté le 9.05.2010)

l'exemple de la Grèce pour dire que « la crise de la Grèce est avant tout née d'une guerre psychologique : c'est une crise de confiance, une prophétie auto accomplie » (Franck Biancheri, 2010).

Ces arguments revêtant des aspects psychologiques sont repris par Pierre Bessard, directeur de recherche auprès de l'Institut de recherches économiques et fiscales, l'IREF, dans un article de « L'AGEFI »³⁹ datant du 22 février 2010. Pour lui, la Suisse aurait été manipulée par des campagnes de diffamation et de propagande particulièrement virulentes afin qu'elle adopte des mesures allant à l'encontre de ses propres intérêts, dont l'abandon du secret « fiscal ».

La psychologue Suisse Judith Barben, citée dans l'article de Pierre Bessard⁴⁰, confie à sont tour que « outre la diffamation crue, la pression de groupe est une méthode usuelle : les pays qui ne se rallieraient pas à un consensus fabriqué sont typiquement menacés d'isolement ou de sanctions » (Judith Barben, 2010). Cette technique psychologique a notamment été utilisée lors de la réunion du G20 à Londres lorsque la Suisse a été mise sur la liste grise de l'OCDE des places financières pas assez coopératives. La presse et les politiques ont aussi parlé de « Naming and Shaming ».

Si la Suisse demeure l'un des pays les plus intégrés au reste du monde selon la plupart des indices de mondialisation, il n'en demeure pas moins qu'elle a besoin d'être partie prenante au sein d'alliances fortes afin de défendre ses intérêts les plus légitimes. A ce jour et sans vouloir émettre le moindre jugement, la Suisse ne fait ni partie de l'Union Européenne ni du G20 et le seul moyen dont elle dispose pour s'asseoir à la table des grands de ce monde est par le biais de l'OCDE, la même organisation qui a poussé à mettre la Suisse sur la liste grise.

³⁹ http://www.agefi.com/Quotidien_en_ligne/Enjeux/articleDetail.php?articleID=341561
(consulté le 22 février 2010)

⁴⁰ idem

4. Compétitivité de la Suisse - Importance de la place financière

Les défis de demain seront déterminés par les actions d'aujourd'hui. Si le secret bancaire a fait beaucoup pour les banques helvétiques, il est aujourd'hui agonisant et la Suisse pourrait perdre encore plus que ce symbole d'identité en refusant de faire les bons choix.

Lorsque la Suisse bafoue ses propres lois en livrant en toute hâte les noms de quelques contribuables américains, à tort ou à raison, elle fragilise l'ensemble d'un édifice plusieurs fois centenaire reconnu aux yeux de tous comme étant l'un des plus stable et solide au monde. Ce faisant, elle met en danger certains des atouts typiques qui font que des clients étrangers décident de venir déposer des fonds en toute tranquillité auprès des banques suisses.

Il est primordial que la place financière helvétique, très importante d'un point de vue international mais surtout vitale pour son économie, puisse continuer d'occuper les premiers rangs dans un environnement toujours plus compétitif.

L'évolution du secret bancaire est telle que les enjeux actuels dépassent largement le cadre qui est le sien. Comme nous l'avons vu, il est extrêmement difficile d'évaluer le montant total des avoirs non déclarés gérés par les banques. Par ailleurs, il est trop tôt pour pouvoir chiffrer l'impact financier d'un assouplissement du secret bancaire sur la fuite d'une partie de ces mêmes capitaux. A ce jour, aucune statistique n'existe et il est fort probable qu'il n'y en aura jamais.

Ce qui est certain en revanche, c'est que si la Suisse devait céder face à l'UE sur la question de l'échange automatique d'information en matière fiscale, cela aurait un autre impact très important. C'est donc une menace. En outre, si le secret bancaire venait, dans les faits, à disparaître totalement, quels seraient les autres atouts typiques de la Suisse qu'il conviendrait de renforcer ?

Dans les points suivants, notamment par le biais de l'analyse SWOT, nous essaierons d'évaluer les options stratégiques possibles pour la place financière. Cette analyse est en lien direct avec le secret bancaire car son évolution est incertaine.

4.1 Pour l'économie suisse

Le secteur bancaire est l'un des piliers de l'économie suisse. L'ensemble de la place financière contribue de plusieurs façons à la prospérité de ce pays. Nous pouvons citer ici la création de valeur ajoutée, le nombre d'emplois qualifiés qu'il occupe ainsi que d'importantes retombées d'impôts. Parallèlement, de nombreuses prestations annexes sont fournies au travers de ce secteur capable de générer de l'innovation au sein de l'économie helvétique.

Selon une récente publication de l'ASB⁴¹, le secteur financier aurait contribué à hauteur de 12% environ du PIB suisse en 2008, soit environ 63 milliards. Ceci est explicable en partie par le fait que les banques mais aussi les assurances suisses sont aussi fortement tournées vers les marchés internationaux :

Tableau 1

Valeur ajoutée brute (VAB) de la place financière (2008)

	En valeur absolue (mrd de CHF)	Part de la valeur ajoutée totale
Valeur ajoutée totale du secteur bancaire	41,5	7,6%
Banque de détail	15	2,8%
Gestion de fortune	18	3,3%
Gestion d'actifs	5	0,9%
Banque d'investissement	3,5	0,6%
Valeur ajoutée totale du secteur des assurances	21,5	4,0%
Valeur ajoutée totale du secteur financier	63,0	11,6%

Sources : Calculs ASB, Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Autre fait significatif, environ 6% de tous les salariés en Suisse étaient employés par le secteur financier à fin 2008, soit 195'000 au total. Pour le seul secteur bancaire, 136'000 personnes y travaillaient.

Les banques avaient dans leurs effectifs environ 3'800 apprentis, soit presque 12% de tous les apprentis de Suisse.

⁴¹ http://www.swissbanking.org/fr/20091119-2400-factsheet_finanzplatz_schweiz_de-rva.pdf (consulté le 19.05.2010)

Tableau 2

Effectifs (2008)

	Place financière	Secteur bancaire
Effectifs en Suisse	195 000	136 000
Effectifs à l'étranger	n.a.	103 000*
Total des effectifs	n.a.	239 000

**Chiffres à fin 2007*

Sources: Banque nationale suisse, Office fédéral de la statistique

Les retombées fiscales se situeraient dans une fourchette de 14 à 18 milliards de francs en moyenne chaque année. Ces chiffres tiennent compte des montants dus sous forme d'impôts directs et indirects, par les employés du secteur financier et des actionnaires. Le secteur bancaire quant à lui contribuerait même à hauteur de 10% de l'ensemble des recettes fiscales, soit environ 12 milliards.

4.2 En comparaison internationale

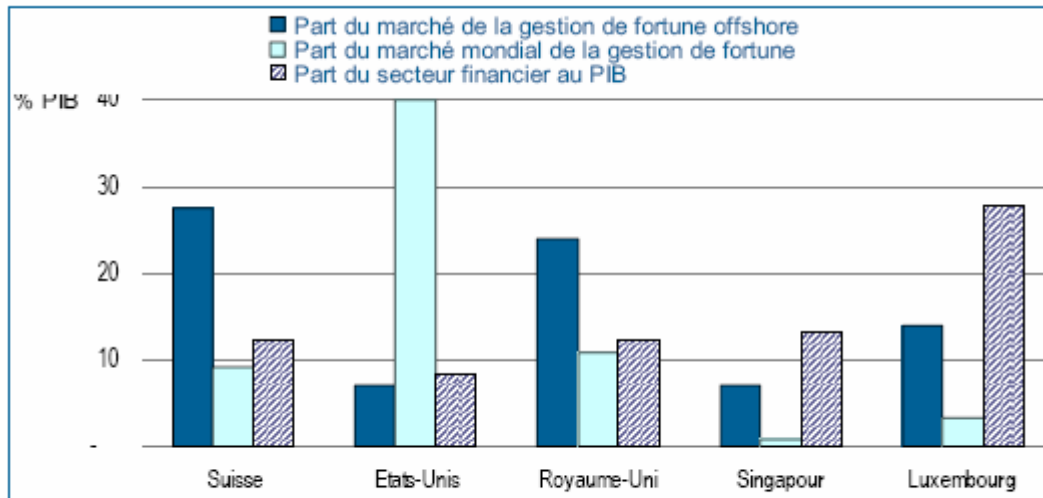
La place financière suisse est un acteur majeur de la scène internationale, notamment grâce à plusieurs secteurs d'activités comme le Private Banking, les assurances, le commerce de matières premières, les fonds de fonds (hedge funds), etc.

Dans le domaine de la gestion de fortune, la place financière Suisse se situait à fin 2007, avec 11'300 milliards d'actifs administrés, soit environ 10% de la fortune gérée mondialement, au troisième rang mondial après les Etats-Unis (49'200 milliards) et le Royaume-Uni (13'400 milliards)⁴². Dans la gestion offshore, comme nous l'avons déjà fait remarqué, le Suisse occupe le premier rang mondial, ce qui n'a pas changé depuis 2007, avec 2'300 milliards de francs et une part de marché de 28%. Viennent ensuite le Royaume-Uni avec 2'000 milliards, puis le Luxembourg avec 1'200 milliards, suivi de Singapour avec 600 milliards. Le graphique ci-dessous permet de mieux comparer ces données.

⁴² Axes stratégiques de la politique suisse en matière de place financière. 16.12.2009. Page 11. Document consulté le 19.05.2010.

Figure 3

Fig. 3: Comparaison internationale de la gestion de fortune et du secteur financier à la fin de 2007



Sources: Secteur financier (valeur ajoutée brute): OFS, Bureau of Economic Analysis (USA), National Statistics (UK: QTPR, NSRV, ABML), Statistics Singapore; STATEC Luxembourg; Gestion de fortune: SwissBanking, Boston Consulting Group, McKinsey, Banque Centrale du Luxembourg.

L'importance de la part du secteur financier par rapport à son PIB (Suisse 12%) est d'autant plus forte face aux Etats dont la place financière n'a que très peu d'orientation internationale. Cependant, comparée à des pays comme le Royaume-Uni ou à Singapour, ce pourcentage est plus au moins comparable.

En outre, l'indice de concentration de marché de la place financière helvétique est très élevé comparé aux autres. Ceci est explicable par le poids relatif des deux grandes banques suisses, l'UBS et le CREDIT SUISSE, qui réalisent la plupart des transactions à l'étranger. La part de marché de la gestion de fortune offshore détenue par les deux grandes banques pèse extrêmement lourd sur le plan international.

De plus, certains secteurs comme celui du commerce des matières premières et de la domiciliation des fonds de fonds se sont fortement développés en Suisse depuis quelques années.

4.3 Analyse SWOT

Comme nous l'avons vu dans les points précédents, le secteur bancaire est vital pour l'économie suisse. Fin 2008, 65% de la valeur ajoutée totale du secteur financier se faisait grâce aux banques. Même si d'autres acteurs occupent un rôle important au sein de la place financière helvétique, aucun n'y contribue autant.

Aujourd'hui, certaines menaces pèsent sur les atouts traditionnels de la Suisse qui, pendant de très nombreuses années, lui ont conféré un avantage compétitif. Ceci est le cas par exemple pour le secret bancaire, longtemps utilisé comme catalyseur dans le domaine de la gestion de fortune offshore.

Mais d'autres menaces pèsent également sur la place financière suisse. S'il est important de les identifier afin de pouvoir tout mettre en œuvre pour les contrecarrer, être capable de saisir les bonnes opportunités peut aussi s'avérer être payant à long terme. Mais avant d'analyser l'environnement externe, il est utile de comprendre quelles sont les principales forces et faiblesses de la place financière. A cet égard, le document cité précédemment « Axes stratégiques de la politique suisse en matière de place financière » rassemble déjà quelques pistes.

Forces

Les banques garantissent la discrétion sur les transactions financières. Le secret bancaire ainsi que certaines dispositions du code civil suisse protègent à ce titre la sphère financière privée des clients. Le secret bancaire ne servira toutefois plus de protection contre les demandes justifiées du fisc étranger en matière d'avoirs non déclarés.

La Suisse est appréciée pour sa stabilité politique. En outre, un franc suisse fort, des taux d'intérêts bas et l'absence de réformes monétaires fait que l'argent déposé par les clients étrangers se trouve plus en sécurité ici que dans beaucoup d'autres pays étrangers.

Dans le secteur bancaire, le professionnalisme et le savoir-faire des banquiers suisses, obtenus notamment grâce à la qualité de la formation professionnelle, contribuent à entretenir une excellente réputation dans ce domaine.

Une qualité de vie supérieure et une fiscalité attrayante sont aussi des critères qui incitent les cadres mais aussi des entreprises étrangères à venir s'installer en Suisse.

Des infrastructures efficaces, comme la SIX Swiss exchange dans le domaine boursier, ou SIS dans celui de la livraison et de la conservation de titres, ou encore le système SIC pour la compensation des transactions, fait que la Suisse est à la pointe en matière de technologie.

Le système législatif, qui tient compte des intérêts de chaque parti, permet en principe de garantir que le cadre légal évoluera la plupart du temps vers un équilibre. Cela lui

confère un aspect plus prévisible et rassurant, ce qui est moins souvent le cas auprès des pays étrangers.

Faiblesses

La part de marché occupée par ses banques dans le domaine de la gestion de fortune offshore rend la place financière suisse vulnérable. Cette forte exposition est ici une faiblesse.

Les deux grandes banques UBS et CREDIT SUISSE représentent un risque systémique pour l'ensemble de l'économie. Le sauvetage de l'UBS pendant la crise n'a fait que révéler ce problème. De nombreuses discussions sont d'ailleurs toujours en cours à ce sujet.

Même si la fiscalité suisse est en général attrayante, certains impôts comme le droit de timbre fédéral et l'impôt anticipé pris sur les intérêts versés par les obligations pénalisent les transactions et réduisent la compétitivité.

Le système législatif est trop lent lorsqu'il s'agit d'adopter rapidement de nouvelles conditions cadres et cela peut amener certains acteurs à quitter la place financière afin de profiter des atouts déjà offerts par d'autres pays.

L'isolement de la Suisse sur la scène internationale est souvent néfaste à ses intérêts. Cela ne lui permet que rarement d'exprimer son point de vue lors de discussion importantes.

Menaces

L'augmentation des pressions assorties de sanctions si la Suisse ne se conforme pas aux standards exigés est une menace. Le cas de l'échange d'informations fiscales, sur la base d'une demande justifiée et précise est le dernier exemple en date. A ce jour, l'échange automatique d'informations est exclu, mais la menace est réelle.

En outre, une intensification des mesures protectionnistes à la suite de la crise est à noter et l'impulsion vient principalement des Etats-Unis et de l'Union Européenne. Certaines de ces mesures sont souvent néfastes pour les marchés financiers.

De nouvelles restrictions d'accès sur les marchés internationaux pour les entreprises suisses seraient catastrophiques étant donné l'orientation internationale caractérisée par la place financière helvétique. Cela pourrait être le cas avec de nouvelles restrictions.

Une tendance à l'unification en matière de réglementation et de surveillance se profile. Ceci a pour effet de réduire les possibilités de manœuvrer par exemple en règlementant moins que ses concurrents. L'éventualité d'obtenir des avantages compétitifs par ce biais se trouve diminuée.

Opportunités

Pour autant, cette même tendance à l'unification des règlements internationaux pourrait permettre à la Suisse de faire adopter à l'étranger plusieurs de ses normes extrêmement strictes.

Les mesures d'austérité inévitables permettant de réduire les déficits des pays concurrents à la Suisse vont laisser moins de marge de manœuvre dans beaucoup de domaines. La place financière suisse, beaucoup moins touchée, semble bien positionnée pour sortir gagnante à la fin de la crise.

5. Quel avenir pour le secret bancaire ?

La plus grande valeur ajoutée créée par les banques suisses est réalisée dans la gestion de fortune, et plus particulièrement dans la gestion des avoirs transfrontaliers « offshore ». Le secret bancaire à composante fiscale, c'est-à-dire celui en vigueur avant le 13 mars 2009, a été l'un des atouts principaux utilisés pour occuper cette place de leader mondial dans ce domaine. L'assouplissement de celui-ci, combiné aux principales menaces identifiées, va-t-il affaiblir la place financière suisse d'une manière significative ?

A ce jour, il y a plusieurs réponses à cette question, même auprès des professionnels du secteur bancaire. D'ailleurs, en voici quelques extraits :

Propos d'un banquier Genevois désirant garder l'anonymat (juillet 2009) :

« Mort du secret bancaire ? » Oh, vous savez, on l'a déjà annoncé tellement de fois...Après les accords sur l'entraide en matière pénale, après la loi sur le blanchiment d'argent, après les concessions en matière de lutte contre la fraude, pendant les négociations avec l'Europe sur la fiscalité de l'épargne et maintenant avec la fin de la distinction entre fraude et soustraction fiscale... et au final quoi ? La place financière suisse reste à la première place mondiale pour la gestion de fortune. Et si toutes ses concurrentes finissent, comme elles l'ont prévu, par adopter les mêmes standards en matière de transparence, d'échanges

d'informations, de lutte contre le blanchiment et la fraude, je ne crois pas qu'on assiste de sitôt au crépuscule de la place financière suisse. »⁴³

Grégoire Bordier, associé de Bordier & Cie, ancien président du Groupement des Banquiers Privés Genevois :

« Il ne faut pas le cacher : il y a un affaiblissement du secret bancaire. En revanche, nous avons sauvé l'essentiel. Et dans ce cadre, la nouvelle situation ne va pas fondamentalement changer la compétitivité de la place financière genevoise. En revanche, le gouvernement, après avoir fait un pas envers l'OCDE et le G20, devra entamer rapidement une réflexion fondamentale pour maintenir la compétitivité de la place financière au niveau internationale. »⁴⁴

Konrad Hummler, Président de l'Association suisse des banquiers privés :

« Défendre le secret bancaire dans sa composante « respect de la sphère privée » dépasse de loin les seuls intérêts de la place financière helvétique. Voilà 75 ans que notre pays respecte le droit de propriété et le principe selon lequel les clients – je parle de ceux qui pratiquent la soustraction fiscale – ne risquent pas d'être criminalisés. Si on renonce aujourd'hui à ces principes, le coût pour la Suisse pourrait être supérieur à l'érosion des fonds étrangers sous gestion dans ses banques. Ce sont ses valeurs et sa réputation qui seraient mises à mal. »⁴⁵

En matière de secret bancaire, nous pensons que les concessions déjà consenties ne doivent pas aller plus loin. Plus que le retrait possible de certains capitaux, il est important de garder le secret bancaire actuel, en tant que secret professionnel. Avant toute chose, le secret bancaire doit permettre de garantir la protection de la sphère privée contre les intrusions de tiers non autorisés et les formes d'oppressions observées par certains Etats étrangers à l'encontre de ses citoyens.

⁴³ Pierre-Yves Frei. « La chute du secret bancaire ». Editions Favre, 2009. Page 153

⁴⁴ <http://www.letemps.ch/Page/Uuid/1fcc73b4-0fde-11de-87cd-ecb37533225e%7C0> (consulté le 22.05.2010)

⁴⁵ <http://www.tdg.ch/actu/suisse/konrad-hummler-renoncer-secret-bancaire-ferait-mal-pays-entier-2010-03-10> (consulté le 22.05.2010)

5.1 Solutions envisagées par les experts

A ce jour, trois possibilités sont continuellement mises en avant sans qu'aucune ne puisse faire l'unanimité.

La première solution est celle souhaitée par une grande majorité de banquiers. Elle consisterait à prélever un impôt libératoire sur les avoirs transfrontaliers « offshore » déposés en suisse puis de reverser les montants dus aux Etats concernés. Le taux serait fixé d'entente avec chaque pays concerné. Cette proposition offrirait un double avantage : elle permettrait aux clients étrangers de pouvoir conserver leur anonymat à l'égard du fisc tout en étant fiscalement en règle. Il se pourrait donc que les pays n'ayant pas encore signé de CDI avec la Suisse acceptent cette proposition si elle devait être retenue. Le Parti démocrate-chrétien (PDC) et le Parti libéral-radical (PLR) soutiennent cette proposition, car elle permettrait de conserver le secret bancaire sous sa forme actuelle.

La deuxième solution consisterait à faire signer un certificat de conformité fiscale aux clients étrangers avant l'ouverture de chaque nouvelle relation d'affaire. L'ASB, par l'intermédiaire de son président, Patrick Odier, est favorable à cette idée. Selon elle, ce certificat serait l'une des premières étapes vers un processus de « transformation du modèle d'affaire de la place financière »⁴⁶. D'ici quelques années, les banques suisses devraient unir « la conformité fiscale à la protection de la sphère privée ». Même si cette mesure serait moins radicale que celle récemment adoptée par le Liechtenstein, qui demande à ses banques d'exiger auprès de ses clients la preuve de leur conformité fiscale, elle est cependant très loin de faire l'unanimité. Le parti des Verts trouve cette idée intéressante même si beaucoup de banquiers dénoncent le fait de ne pas avoir à assumer le rôle de contrôleur fiscal.

Enfin, la troisième solution est celle que l'UE voudrait imposer à la Suisse. Il s'agirait de pratiquer un échange automatique d'informations, ce qui signifierait abandonner le secret bancaire. Le Conseil fédéral est opposé à cette solution. Le PS serait quant à lui favorable à cette solution.

Nous pensons qu'aider les administrations fiscale étrangères à « aller à la pêche » aux renseignements ne doit pas être autorisé. A ce titre, un Etat à forte imposition n'a pas à dicter sa conception en matière de justice fiscale à un autre pays. Chaque épargnant

⁴⁶ http://www.letemps.ch/Facet/print/Uuid/a3b3ef3a-d2f8-11de-bcc0-b6fafc728c79/Le_certificat_fiscal_d%C3%A9fendu_par_lASB_suscite_de_nombreux_doutes (consulté le 23.05.2010)

étranger ayant un compte auprès d'une banque en Suisse est en droit d'exiger que celle-ci protège ses intérêts et sa confidentialité. En outre, nous ne sommes pas d'avis qu'une entreprise privée, ou qu'un Etat, s'oblige à travailler pour les intérêts d'un pays à forte imposition.

A la lumière de ce qui précède, nous écartons les solutions numéros deux et trois, et privilégions la première solution.

5.2 Impact d'une disparition du secret bancaire

S'il est difficile de chiffrer le montant exact des avoirs offshore gérés en suisse, il est encore moins aisé d'évaluer la part de ces fonds qui est non déclarée, comme nous l'avons vu précédemment. Si le secret bancaire venait à disparaître, prenant par exemple le scénario de l'échange automatique d'informations sans amnistie, il est certain que la Suisse aurait beaucoup à perdre des revenus obtenus grâce au trésor offshore. Le magazine économique BILAN s'est prêté à cet exercice en demandant l'avis de plusieurs spécialistes⁴⁷.

Les résultats vont de 16 milliards de moins pour le PIB helvétique (3,2% du PIB) à 100 milliards pour les plus pessimistes (20% du PIB).

Franz de Planta, fondateur de la société De Planta & Cie est également président de l'Organisme d'autorégulation des gérants de patrimoine, nous livre l'analyse suivante qui lui permet d'arriver à ce chiffre de 100 milliards :

La place financière contribue pour 12% du PIB helvétique, soit 65 milliards. Selon lui, la moitié de ce montant, soit à peu près 32 milliards, seraient directement liés aux avoirs non déclarés. Franz de Planta ajoute à ce montant 35 milliards de revenus amenés par la finance offshore qui faisaient bénéficier d'autres secteurs comme l'informatique, le tourisme, les régies, l'automobile, le luxe, etc. Le total est déjà de 67 milliards. En plus, il faudrait compter sur d'autres conséquences indirectes comme la diminution des recettes fiscales, une augmentation du chômage, etc. Ces coûts sont estimés à 23 milliards, ce qui porte le total à 100 milliards. Son scénario est basé sur le fait que « tous les avoirs qui requièrent la protection de la sphère privée par le secret bancaire quitteraient la Suisse, ainsi que les fonds non déclarés » (De Planta, 2010).

⁴⁷ <http://www.bilan.ch/finance/ce-que-co%C3%BBtera-%C3%A0-la-suisse-la-perde-du-tr%C3%A9sor-offshore> (consulté le 27.05.2010)

Cette situation nous semble toutefois être très alarmiste. Cependant, nous la considérons comme étant l'un des pire cas de figure (worst case scenario). Cette analyse peut aussi servir de base à un exercice de stress testing.

Jean-Pierre Béguelin, chef économiste auprès de la banque Pictet & Cie, pense que cette perte se chiffrerait plutôt à 16 milliards. Voici ce que l'économiste livre à BILAN :

« Les fonds de private banking administrés depuis la Suisse s'élèvent à 900 milliards, dont sans doute 20% européens, 40% en provenance de centres offshore (dont l'origine est difficile à isoler, mais peut-être en grande partie européens) et 40% du reste du monde ». Par ailleurs, « un peu plus de 60% de ces fonds ne sont pas déclarés » (Jean-Pierre Béguelin, 2010)

Etant donné le nombre de variables difficilement chiffrables qui partent de ces hypothèses, il est nécessaire de prendre un certain recul par rapport à l'interprétation de ces résultats. Selon Franz de Planta, 3'000 milliards seraient à risque si le secret bancaire venait à disparaître. Bank of America Merrill Lynch estime plutôt qu'il s'agirait de 1'300 milliards, soit environ 25% des avoirs offshore.

Quant à Jean-Pierre Béguelin, il prévoit que ce serait 500 milliards, soit un peu moins de 60% de 900 milliards qui serait à risque. En outre, cette disparition aurait pour conséquence un recul de 30% des profits dans les banques.

Autre fait intéressant, la « prime du secret », dépendante de l'évolution du secret bancaire justement, serait en voie de disparition elle aussi. Explications :

« Par le passé, les clients non déclarés valorisaient le secret bancaire suisse, acceptant de payer des commissions de 110 points de base (pb), soit une prime de 25 à 30 pb au-dessus des 80 pb payés sur les avoirs déclarés, selon Bank of America Merrill Lynch. Les clients offshore de la Suisse pouvaient même payer 130 pb ou davantage sans discuter ».

« A l'avenir, cette « prime du secret » pourrait disparaître, les clients négociant désormais le même tarif que celui en vigueur pour les avoirs déclarés. D'autant que diverses banques ont interdit, durant la crise UBS, à leurs gestionnaires de voyager pour visiter leurs clients, ce qui permet encore moins de justifier le maintien de commissions supérieures ». (BILAN No. 28 – 24.03.2010)

Nous pensons qu'en Suisse, l'effet premier d'une disparition du secret bancaire aurait pour conséquence de rendre la gestion de fortune offshore moins attractive pour les petits épargnants. En effet, le coût des déplacements pour venir visiter son banquier en

Suisse et les frais toujours élevés perçus par ces établissements bancaires ne pourront plus être justifiés.

Par ailleurs, ces clients ne seront pas en mesure de créer des structures plus complexes, car nettement plus coûteuses, qui leurs permettraient de continuer à ne pas déclarer leurs avoirs. Afin de limiter l'impact d'une disparition du secret bancaire, il est important que les banques se concentrent sur les clients les plus fortunés, même si cela implique de relever certains critères.

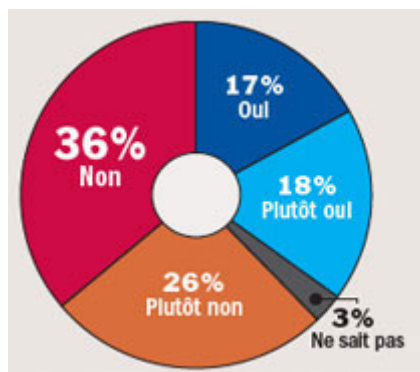
5.3 Sondage : les Suisses et le secret bancaire

L'institut Isopublic a sondé entre le 11 et le 13 février 2010 par téléphone un échantillon de 602 Romands et Alémaniques. La marge d'erreur est de 4,1%.

Ce sondage a été réalisé pour « Le Matin dimanche » et « SonntagsZeitung ». En voici les principaux résultats ⁴⁸.

A la question « le secret bancaire doit-il être aboli ? », 62% des Suisses ont répondu non, comme le montre la figure 4 ci-dessous :

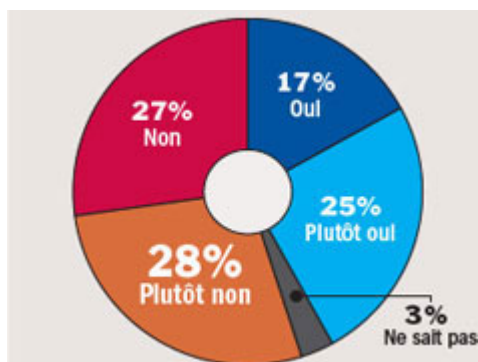
Figure 4



A la question « pour les clients étrangers des banques suisses, faut-il introduire l'échange automatique des informations avec leurs autorités fiscales ? », 55% des suisses ont répondu non, comme le montre la figure 5 ci-dessous :

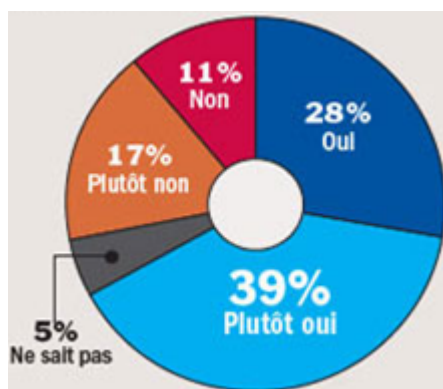
⁴⁸ <http://www.lematin.ch/actu/suisse/suisses-rescousse-secret-bancaire-236823> (consulté le 23.05.2010)

Figure 5



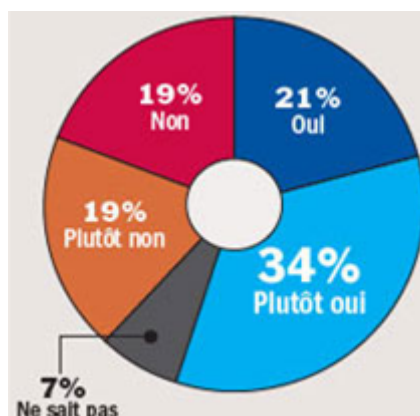
A la question « faut-il supprimer la distinction entre fraude et soustraction fiscale ? a) pour les clients étrangers, comme le prévoient les nouvelles conventions de double imposition signées par le Conseil fédéral ? », 67% des Suisses y sont favorables comme le montre la figure 6 ci-dessous :

Figure 6



A la question « faut-il supprimer la distinction entre fraude et soustraction fiscale ? b) pour les Suisses, comme le demandent de plus en plus de cantons ? », 55% des Suisses y sont favorables, comme le montre la figure 7 ci-dessous :

Figure 7



Les principales constatations sont que les Suisses ne souhaitent pas, pour l'instant, renoncer à leur secret bancaire (62% de non), même si celui-ci a récemment été vidé de sa substance la plus prolifique, le secret fiscal. Cependant, certaines concessions seraient envisageables, comme les accords de double imposition déjà entrepris par le Conseil fédéral (67% de oui). Enfin, il peut paraître nettement plus étonnant de constater que les Suisses seraient favorables à l'idée de supprimer la distinction entre fraude et évasion fiscale en Suisse également (55% de oui).

Le sujet complexe et les questions précises de ce sondage nécessitent une certaine compréhension des enjeux s'y rattachant. A ce titre, nous notons que le sondage ne mentionne pas si les personnes interviewées possèdent toutes les connaissances nécessaires. Cependant, à cause du système de démocratie semi directe, il est juste de dire que le peuple suisse devrait se prononcer sur ces questions.

Conclusion

La place financière helvétique est vitale pour l'économie suisse. Si le secteur bancaire est incontournable à l'intérieur de celle-ci, la position dominante de ses banques sur le marché mondial de la gestion de fortune offshore y contribue énormément. Or, de nombreuses menaces pèsent sur l'ensemble du secteur financier helvétique.

Aujourd'hui, cette création de valeur ajoutée, obtenue grâce notamment aux avoirs transfrontaliers non déclarés, pourrait être remise en question par une abolition du secret bancaire suisse, dont les fondements sont menacés. Nous sommes d'avis qu'afin de conserver le secret bancaire, une entité privée ou un Etat de droit comme la Suisse ne devrait pas choisir entre renseigner un autre Etat à plus forte imposition et trahir la confiance accordée par ses clients.

Ainsi, l'impact d'une fuite de ces capitaux vers d'autres territoires, bien que difficilement chiffrable, aurait des conséquences importantes à bien des niveaux. Nous pensons que l'exode de ces capitaux non déclarés aurait lieu surtout auprès des plus petits clients des banques suisses. C'est pourquoi l'une des solutions immédiates recommandables consiste à se focaliser sur la gestion de patrimoine des clients les plus fortunés.

Outre le secret bancaire, d'autres changements structurels, inéluctables suite à l'ampleur de la crise financière et économique de 2007, pourraient aussi mettre la compétitivité de la place financière suisse à rude épreuve. Les garanties d'accès sur les marchés internationaux dont bénéficiaient jusqu'à présent les entreprises helvétiques ont tendance à se restreindre. Or, en matière de gestion de fortune, les modèles développés par les banques suisses passent précisément par un déploiement stratégique sur ces marchés.

Ainsi, si la Suisse veut maintenir sa place financière parmi les premiers rangs mondiaux, il est nécessaire d'améliorer certains facteurs concurrentiels, comme le cadre fiscal et réglementaire. Alors que les déficits des pays industrialisés se creusent toujours plus, de nouvelles mesures d'austérité sont progressivement mises en place dans nos pays voisins. Réduction des budgets, diminution des salaires des fonctionnaires, augmentation des impôts, des taxes, etc. La paix fiscale qui règne en Suisse est une force majeure qu'il convient de conserver.

En outre, d'autres acteurs au sein de la place financière tendent à prendre de plus en plus d'importance. Nous pouvons citer à titre d'exemple l'implantation récente de véhicules financiers comme les hedge funds et le développement du négoce et du financement de matières premières. Ces domaines d'activités offrent un fort potentiel de développement, pour autant que les pays voisins n'attaquent pas les avantages fiscaux offerts par la Suisse dans ce domaine.

L'époque actuelle d'après crise entraîne de profonds changements qui sont sur le point de modifier durablement le monde de la finance. La guerre économique livrée par les Etats forts du G20 à l'encontre de la Suisse n'a d'autres buts que de protéger ou d'augmenter le niveau de vie de l'ensemble de leurs citoyens au détriment de ceux des autres pays. Un peu comme à l'issue de chaque bataille, un partage des richesses sera nécessaire. Dans ce contexte, il est important que la Suisse puisse tirer rapidement profit des nouvelles opportunités afin de ne pas se retrouver dans le camp des perdants.

Bibliographie

Ouvrages

REINHART, Carmen M. et ROGOFF Kenneth. *This time is different, eight centuries of financial folly*. Princeton University Press, 2009. 496 p.

ZAKI, Myret. *Le secret bancaire est mort, vive l'évasion fiscale*. Lausanne, Editions Favre SA, 2010. 213 p.

FREI, Pierre-Yves. *La chute du secret bancaire*. Lausanne, Editions Favre SA, 2009. 175 p.

Articles électroniques

GREMAUD, Rinny. Le secret bancaire suisse. In : LE TEMPS [en ligne]. 5 mars 2010. http://www.letemps.ch/Page/Uuid/31c02508-1653-11df-a430-6a61ad960d6c/Le_secret_bancaire_suisse (consulté le 9.05.2010).

BESSON, Sylvain. Secret bancaire, bataille perdue. In : LE TEMPS [en ligne]. http://www.letemps.ch/Page/Uuid/b7234652-044e-11de-908f-592a0c322e2e/Secret_bancaire_bataille_perdue (consulté le 10.05.2010)

STEINER, Yves. Sébastien Guex : Le secret bancaire, c'est du provisoire qui dure. In : L'Hebdo [en ligne]. 5 mars 2009. http://www.hebdo.ch/sebastien_guex_le_secret_bancaire_cest_du_provisoire_39338_.html (consulté le 10.05.2010)

GARESSUS, Emmanuel. Carmen Reinhart et Kenneth Rogoff : L'explosion de la dette publique freine la croissance économique. In : Wordpress [en ligne]. Janvier 2010. <http://lupus1.wordpress.com/2010/01/08/carmen-reinhart-et-kenneth-rogoff-l%E2%80%99explosion-de-la-dette-publique-freine-la-croissance-economique/> (consulté le 15.05.2010)

FAUJAS, Alain. La dette des pays riches atteindrait 110% du PIB en 2015. In : LE MONDE [en ligne]. 14 mai 2010. http://www.lemonde.fr/economie/article/2010/05/14/la-dette-des-pays-riches-atteindrait-110-du-pib-en-2015_1351892_3234.html (consulté le 15.05.2010)

LE POINT.FR. FMI : « les risques budgétaires se sont accrus » dans les pays du G20. In : LE POINT [en ligne]. 14 mai 2010. <http://www.lepoint.fr/actualites-economie/2010-05-14/rapport-fmi-les-risques-budgetaires-se-sont-accrus-dans-les-pays-du-g20/916/0/454857> (consulté le 16.05.2010)

J.M. avec agence. Un plan de 110 milliards d'euros pour sauver la Grèce. In : 20 minutes [en ligne]. 2 mai 2010. <http://www.20minutes.fr/article/401684/Monde-Un-plan-de-110-milliards-d-euros-pour-sauver-la-Grece.php> (consulté le 10.05.2010)

ARNAL, Sonia. Franck Biancheri : « La Grèce est victime d'une guerre menée par les Anglo-Saxons ». In : LE MATIN [en ligne]. 8 mai 2010. <http://www.lematin.ch/actu/monde/franck-biancheri-grece-victime-guerre-menee-anglo-saxons-272841> (consulté le 9.05.2010)

BESSARD, Pierre. Les spin doctors jouent contre le secret bancaire. In : L'AGEFI [en ligne]. 22 février 2010. http://www.agefi.com/Quotidien_en_ligne/Enjeux/articleDetail.php?articleID=341561 (consulté le 22 février 2010)

Le TEMPS avec agences. Réactions à l'assouplissement du secret bancaire suisse. In : LE TEMPS [en ligne]. 13 mars 2009. <http://www.letemps.ch/Page/Uuid/1fcc73b4-0fde-11de-87cd-ecb37533225e%7C0> (consulté le 22.05.2010)

FREI, Pierre-Yves. Konrad Hummler : « Renoncer au secret bancaire ferait du mal au pays entier ». In : TRIBUNE DE GENEVE [en ligne]. 11 mars 2010. <http://www.tdg.ch/actu/suisse/konrad-hummler-renoncer-secret-bancaire-ferait-mal-pays-entier-2010-03-10> (consulté le 22.05.2010)

GENIER, Yves. Le certificat fiscal défendu par l'ASB suscite de nombreux doutes. In : LE TEMPS [en ligne]. 17 novembre 2009. http://www.letemps.ch/Facet/print/Uuid/a3b3ef3a-d2f8-11de-bcc0-b6fafc728c79/Le_certificat_fiscal_d%C3%A9fendu_par_lASB_suscite_de_nombreux_doutes (consulté le 23.05.2010)

ZAKI, Myret. Ce que coûtera à la Suisse la perte du trésor offshore. In : BILAN [en ligne]. 24 mars 2010. <http://www.bilan.ch/finance/ce-que-co%C3%BBtera-%C3%A0-la-suisse-la-perte-du-tr%C3%A9sor-offshore> (consulté le 27.05.2010)

GERMANIER, Stéphanie. Les Suisses à la rescousse du secret bancaire. In : LE MATIN [en ligne]. 14 février 2010. <http://www.lematin.ch/actu/suisse/suisses-rescousse-secret-bancaire-236823> (consulté le 23.05.2010)

Documents électroniques

Tax Justice Network. Briefing Paper. *The price of Offshore*. Mars 2005. 2 p. http://www.taxjustice.net/cms/upload/pdf/Price_of_Offshore.pdf

THE BOSTON CONSULTING GROUP (BCG). *Delivering on the Client Promise: Global Wealth 2009*. Septembre 2009. 44 p. <http://www.bcg.com/media/PressReleaseDetails.aspx?id=tcm:12-28981>

Association suisse des banquiers. L'importance de la place financière Suisse. Novembre 2009. 3 p. http://www.swissbanking.org/fr/20091119-2400-factsheet_financeplatz_schweiz_de-rva.pdf

Sites Web

Micheloud & Cie 2009. Les banquiers suisses du roi [en ligne]. <http://switzerlandisyours.com/f/banque/secret/origines.html> (consulté le 9.05.2010)

Micheloud & Cie 2009. Renforcement du secret bancaire suisse face aux espions nazis [en ligne]. <http://switzerlandisyours.com/f/banque/secret/espions.nazis.html> (consulté le 9.05.2010)

Confédération suisse. Feuilles d'information du Département fédéral des finances (DFF). <http://www.efd.admin.ch/dokumentation/zahlen/00579/00607/00621/index.html?lang=fr> (consulté le 10.05.2010)

Groupe d'Action Financière (GAFI). http://www.fatf-gafi.org/infobycountry/0,3380,fr_32250379_32235720_1_70327_43383847_1_1,00.html (consulté le 09.05.2010)

Transparency International. Tableau des indices de perception de la corruption par pays. http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi/2009/cpi_2009_table (consulté le 9.05.2010)

Association Internet pour la promotion des droits de l'homme (AIDH). Chronologie de l'affaire des fonds Juifs. http://www.aidh.org/Racisme/2e_guerre/doss_tge06.htm (consulté le 10.05.2010)

Lombard Street. Blog d'Yves Steiner, rédacteur à l'Hebdo. <http://lombard-street.ch/tag/pss/> (consulté le 10.05.2010)

Confédération suisse. Communiqués 2010 du Département fédéral de justice et police. <http://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/dokumentation/mi/2010/2010-04-140.html> (consulté le 11.05.2010)

Assemblée fédérale – Parlement suisse. Affaire UBS. <http://www.parlament.ch/f/dokumentation/dossiers/bankgeheimnis-ubs/Pages/default.aspx> (consulté le 16.05.2010)

TSR INFO. Accord UBS-USA. <http://www.tsr.ch/info/toute-info/1965101-accord-ubs-usa-hans-rudolf-merz-met-en-garde.html> (consulté le 17.05.2010)

Cercle des Européens. G20 de Londres. <http://www.ceuropeens.org/G20-de-Londres-un-sommet-pour-reformer-le-systeme-financier-international-et.html> (consulté le 15.05.2010)

Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).
Conventions fiscales.
http://www.oecd.org/document/34/0,3343,fr_2649_33747_33614242_1_1_1_1,00.html
(consulté le 15.05.2010)

France-Expatriés. La transparence fiscale. <http://www.france-expatries.com/Html/detail.asp?NewsId=8918&nomCat=Actualit%E9s> (consulté le 15.05.2010)

Association suisse des banquiers. Secret professionnel du banquier.
<http://www.swissbanking.org/fr/home/dossier-bankkundengeheimnis/dossier-bankkundengeheimnis-themen-geheimnis.htm> (consulté le 15.05.2010)

Textes législatifs

LF [ou Loi fédérale] sur les banques et les caisses d'épargne du 8 novembre 1934 (Etat le 1^{er} janvier 2010) RS 952.0. Art 47 al. 1 et al. 2

LF [ou Loi fédérale] sur l'entraide internationale en matière pénale du 20 mars 1981 (Etat le 1^{er} janvier 2010). RS 351.1

LF [ou Loi fédérale] du 10 octobre 197 (Etat le 1^{er} janvier 2010) concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le secteur financier

Ordonnance 1 de la FINMA sur le blanchiment d'argent, OBA-Finma 1 du 18 décembre 2002 (Etat le 1^{er} janvier 2009)

Code pénal suisse du 21 décembre 1937 (Etat le 1^{er} janvier 2010) RS 311.0. Art. 305 bis et 305 ter.

Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB 08)

Documents

CREDIT SUISSE. Compétitivité et stabilité du système. Public Policy. Avril 2010

Axes stratégiques de la politique suisse en matière de place financière. 16.12.2009